



**CERTIFICAT**  
**RÈGLEMENT 2021-27**

---

Certificat dressé à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 30 septembre au 14 octobre 2021 inclusivement concernant le règlement 2021-27 décrétant une dépense de 1 637 100 \$ et un emprunt de 1 637 100 \$ afin de verser une contribution financière à la Corporation de développement industriel de Val-d'Or pour la construction des services municipaux de la partie est de la rue Séguin, le prolongement de la rue Bombardier, ainsi que l'installation de conduites dirigées et branchements de services dans le secteur de la 3<sup>e</sup> Avenue Est.

---

Je soussignée, Lynda Bernier, greffière adjointe de la Ville de Val-d'Or, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN (25 851).

QUE le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (2 596).

QUE le nombre de demandes faites est de ZÉRO (0).

EN CONSÉQUENCE, le règlement 2021-27 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

LECTURE FAITE.

En foi de quoi je signe le présent certificat à Val-d'Or (Québec), ce 15 octobre 2021.

  
**LYNDA BERNIER,**  
**Greffière adjointe**